



OACI



**COMMUNIQUÉ CONJOINT**  
**L'AMÉLIORATION DE LA SÛRETÉ ET DE LA FACILITATION DU FRET AÉRIEN**  
**– LA VOIE VERS UNE MISE EN OEUVRE EFFECTIVE**

**Kuala Lumpur, Malaisie**  
**28 Juillet 2016**

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ont tenu leur troisième conférence conjointe sur l'amélioration de la sûreté et de la facilitation du fret aérien à Kuala Lumpur (Malaisie) du 26 au 28 juillet 2016. Accueillie par le Gouvernement Malaisien, la conférence a rassemblé des organisations internationales et régionales, des autorités de réglementation et autres parties prenantes pour étudier les difficultés actuelles et futures en matière de sûreté et de facilitation du fret aérien.

Ont assisté à cet événement plus de 300 participants de plus de 70 États, ainsi que des représentants d'organisations internationales et régionales et du monde universitaire et des intervenants de l'industrie.

Au cours de la Conférence, l'OACI et l'OMD ont souligné l'importance de la sûreté et de l'efficacité de la chaîne logistique du fret aérien pour le commerce international et le développement économique mondial. Les deux organisations ont réitéré leur ferme détermination à poursuivre la coordination des priorités retenues ainsi que de leurs actions en cours et futures.

**PROGRÈS À CE JOUR**

Les deux conférences conjointes précédentes OACI-OMD sur l'amélioration de la sûreté et de la facilitation du fret aérien se sont tenues à Singapour en juillet 2012 et à Bahreïn en avril 2014.

La Conférence de Singapour a proposé un Plan d'action conjoint, comprenant une série d'initiatives de coopération, tandis que Conférence de Bahreïn a souligné la nécessité d'élargir le champ des méthodes de travail coopératives en passant du niveau international aux niveaux régional et national.

Les projets conjoints issus du Plan comprennent entre autres :

- la publication d'une brochure conjointe intitulée « Acheminer le fret aérien dans le monde entier », dont la première édition a été lancée en 2013 et la deuxième est lancée à l'occasion de la présente Conférence ;
- la mise au point d'un atelier conjoint de formation sur la sûreté et la facilitation du fret aérien, mis à l'essai en avril 2015 et qui sera maintenant organisé dans toutes les régions ;
- le lancement d'un programme pilote conjoint Opérateur économique agréé/Agent habilité en 2015 ; et
- la création d'un Groupe de travail conjoint sur les renseignements préalables sur les cargaisons, qui se réunit depuis août 2014.

La Conférence de Malaisie a insisté sur le succès de ces initiatives mondiales et fourni des exemples de projets similaires aux niveaux régional et national.

## UN PLAN CONTINU

Les participants ont instamment prié l'OACI et l'OMD d'achever les travaux commencés dans le cadre du Plan d'action et à recenser d'autres domaines de coopération qui seraient utiles à la fois aux autorités et aux opérateurs.

La Conférence a estimé en particulier que de nouveaux efforts devraient être accomplis dans le domaine des informations préalables concernant le fret avant embarquement. Le Groupe de travail conjoint a retenu plusieurs paramètres clés dont les États devront tenir compte lorsqu'ils mettront ces systèmes en place, mais il reste beaucoup à faire. Il faudrait des efforts renouvelés pour prendre en compte les préoccupations de l'industrie et parvenir à un consensus.

Davantage de progrès sont attendus sur les propositions visant à exploiter les synergies entre les programmes d'agent habilité et d'opérateur économique agréé. Un moyen d'y parvenir pourrait être une analyse plus approfondie des renseignements tirés de régimes reconnus à l'échelle nationale ou régionale, ainsi que de projets pilotes en cours et de tous nouveaux projets pilotes lancés dans le cadre de plans de développement régionaux.

La Conférence a proposé que la coordination régionale et nationale entre les autorités de sûreté de l'aviation et des douanes soit encouragée au moyen d'ateliers conjoints organisés par des autorités régionales et nationales. En outre, les comités nationaux de sûreté de l'aviation devraient être utilisés comme moyen de faciliter une meilleure coopération entre les divers services aux divers aéroports d'un État.

## PRIORITÉS DE LA COOPÉRATION

S'inscrivant dans un horizon plus lointain, la Conférence a recommandé que le Plan d'action soit actualisé pour accorder la priorité à la promotion de la mise en œuvre de moyens électroniques de communication pour les expéditions de fret aérien (documentation fret électronique). L'encouragement au passage à un environnement sans papier, par exemple en recourant aux déclarations de sûreté d'expédition et lettres de transport aérien sous forme électronique aiderait à préserver un avantage clé du transport aérien – la rapidité de livraison et la compétitivité, en particulier dans le contexte de l'expansion des marchés de commerce électronique. Des éléments indicatifs et des spécifications de l'OACI et de l'OMD aideraient grandement cette transition.

Les deux organisations ont également estimé que la mise au point de technologies d'inspection de pointe était un élément clé du maintien de la sûreté et de l'efficacité du réseau de fret aérien. La conférence a fortement préconisé, à titre prioritaire pour la coopération entre l'OACI et l'OMD, un dialogue entre les autorités de réglementation, l'industrie du fret aérien et les équipementiers afin d'identifier les besoins et de dresser une feuille de route comportant des échéances claires.

L'OACI et l'OMD ont toutes deux également conclu que des travaux conjoints pourraient être utilement réalisés face à des menaces émergentes, par exemple des attaques perpétrées par des initiés et l'utilisation potentielle d'aéronefs télépilotes ('drones').

La Conférence a soutenu le point de vue selon lequel tous les efforts pourraient être renforcés en étendant les relations de travail étroites établies entre les autorités de sûreté de l'aviation et des douanes à d'autres organes qui s'occupent du transport de fret aérien et de l'inspection du fret, par exemple l'Union postale universelle, l'Organisation maritime internationale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

La quatrième Conférence conjointe OACI-OMD est prévue en 2018. Le lieu de la conférence sera annoncé ultérieurement.